

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1915)**

Heft 22

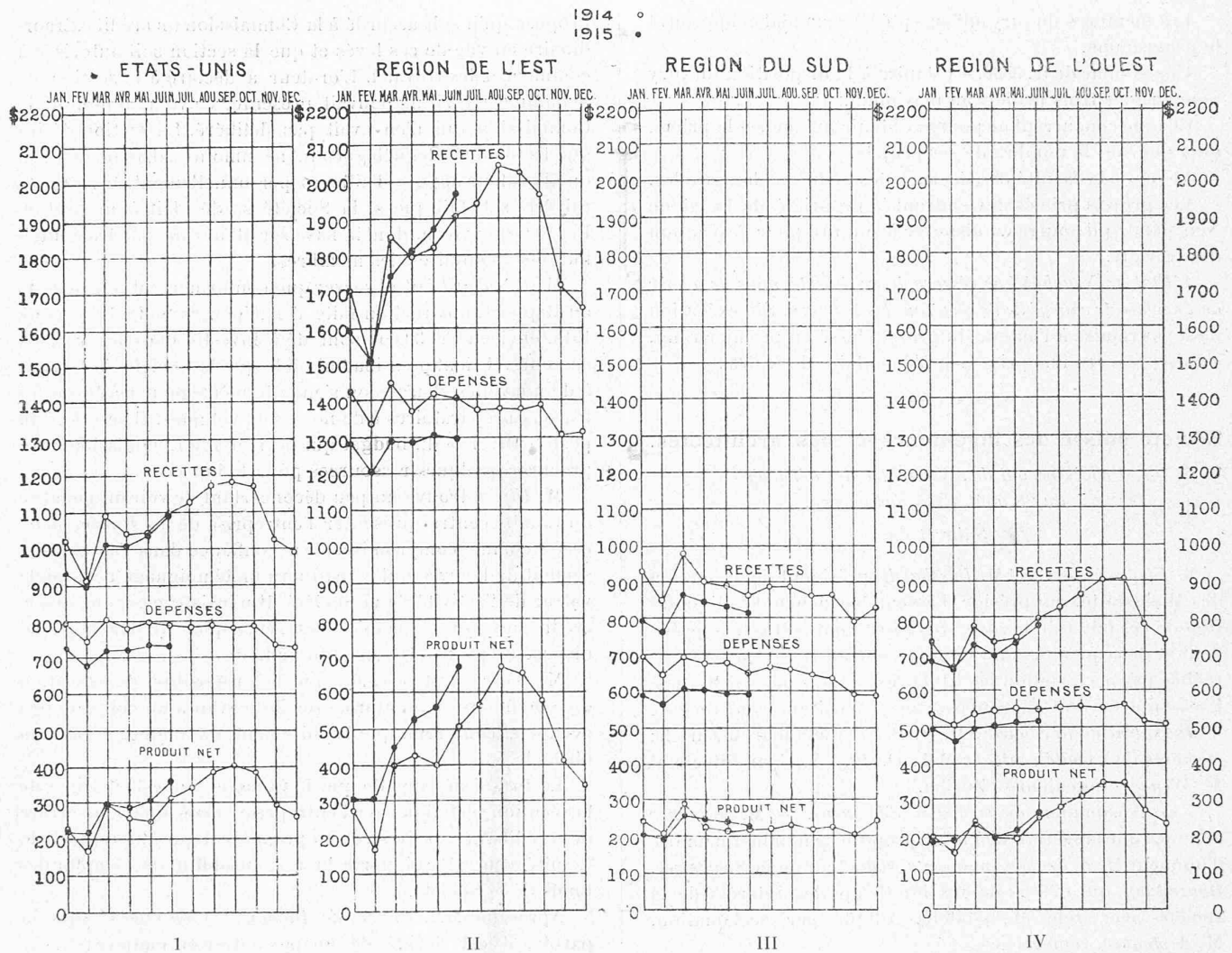
PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Résultats financiers de l'exploitation des chemins de fer des Etats-Unis par mille de voie.

férieures, et, pendant le deuxième trimestre, supérieures à celles des périodes correspondantes de l'année 1914, tandis qu'elles restent inférieures, pendant tout le semestre, pour les régions du Sud et de l'Ouest. Dans les trois régions, les dépenses du premier semestre 1915 sont inférieures à celles du premier semestre 1914. La compression des dépenses sur tout le réseau a été tellement énergique qu'elle compense et même surpasse les moins-values des recettes, ce que montre immédiatement le diagramme du produit net pour 1915, du graphique I, qui se tient constamment au-dessus de celui du produit net pour 1914, le mois de janvier excepté.

Les chemins de fer américains ont donné ainsi une preuve remarquable de leur pouvoir d'adaptation aux fluctuations économiques.

Extrait du programme de concours pour l'étude des plans d'un Hôtel de District au Locle.

En exécution du décret du Grand Conseil du 24 juillet 1911 et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 juillet 1914, le Département des Travaux publics met au concours, entre les

architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel, l'étude des plans d'un Hôtel de district à ériger sur un terrain situé à l'avenue du Technicum, au Locle.

Les concurrents auront à fournir :

- a) le plan des étages, à l'échelle de 1 : 100 ;
- b) le dessin des façades en élévation, à l'échelle de 1 : 100 ;
- c. les coupes nécessaires à l'intelligence du projet, à l'échelle de 1 : 100 ;
- d) une perspective ;
- e) le plan du bâtiment, reporté sur le plan de situation, à l'échelle de 1 : 500 ;
- f) un court mémoire indiquant le système de construction, les matériaux proposés et le cube effectif du bâtiment compté depuis le plancher bas du rez-de-chaussée inférieur.

Les projets devront parvenir à la préfecture du Locle pour le 31 mars 1916, au plus tard.

Le jury chargé de l'examen des projets est composé de trois membres, savoir :

MM. Eugène COLOMB, architecte, à Neuchâtel. — Edouard JOOS, architecte, à Berne. — Charles-Henri MATTHEY, architecte, intendant des bâtiments de l'Etat, à Neuchâtel.

Les membres du jury ont accepté leur mandat et approuvé le programme.

Une somme de fr. 3500.— est mise à la disposition du jury pour primer trois projets au maximum.

Chaque concurrent ne pourra obtenir qu'une seule prime, quel que soit le nombre de ses projets.

Le jury a la faculté de décerner des mentions honorables.

Les projets primés deviendront la propriété de l'Etat de Neuchâtel, qui pourra en disposer à son gré pour l'exécution des travaux.

L'Etat de Neuchâtel se réserve toute liberté dans le choix de l'architecte chargé de l'exécution des travaux. Si l'exécution n'est pas remise à l'auteur du projet classé en premier rang, celui-ci recevra une prime supplémentaire de fr. 500.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

*Procès-verbal de l'Assemblée des délégués
du 28 août 1915, à Lucerne.*

(Suite et fin)¹

6. *Elections.* — C'est M. Bosshardt, président de la section des Waldstätte, qui préside l'assemblée pendant la liquidation de cet objet de l'ordre du jour. Sont à élire: le président et deux membres du Comité central. Il est proposé de réélire par acclamation les titulaires actuels de ces charges. L'assemblée ayant approuvé cette proposition, sont réélus:

Président de la Société: M. H. Peter, ingénieur, à Zurich;
membres du Comité central: MM. O. Pflughard, architecte et V. Wenner, ingénieur, à Zurich.

7 a). *Nomination de membres d'honneur.* — M. Kummer annonce que la section de Zurich propose de nommer membre d'honneur M. A. Jegher, ingénieur, rédacteur de la *Schweizer. Bauzeitung*, qui défend depuis longtemps les intérêts de la société avec zèle et habileté. Adopté par acclamation. M. A. Jegher, remercie.

b) *Lieu et date de la prochaine assemblée générale.* — Le président lit les lettres des sections de Neuchâtel et de Schaffhouse relatives à cet objet.

M. Werner, de Schaffhouse, déclare que sa section serait heureuse de pouvoir organiser la prochaine assemblée générale, mais qu'en raison des circonstances elle doit faire des réserves qu'il n'est pas besoin de motiver.

L'offre de la section de Schaffhouse est acceptée avec applaudissements.

Le Président remercie et espère que les conjonctures s'amélioreront dans le laps de deux années et que la Société pourra répondre à l'invitation de la section de Schaffhouse.

Le choix de Schaffhouse pour lieu de la prochaine assemblée générale est adopté, sous la réserve que les circonstances ne s'y opposeront pas. La date exacte sera arrêtée par le Comité central.

Divers. — a) *Communication relative à la «Maison bourgeoise».* — M. Ulrich, président de la Commission, rapporte que la section de Schaffhouse a pris ses dispositions pour l'exécution des levés et qu'elle souhaite de disposer des moyens de commencer les travaux. Le moment est propice car il y a actuellement des gens inoccupés qui pourraient être employés à ces opérations.

Mais les crédits de la Commission sont limités et déjà engagés ailleurs. C'est pourquoi la section de Schaffhouse

propose qu'il soit accordé à la Commission un crédit extraordinaire en vue de ces levés et que la section soit autorisée à commencer les travaux. L'orateur a déclaré à la section de Schaffhouse qu'il ne pouvait présenter ce vœu au nom de la Commission qui n'en avait pas délibéré. La section désira que l'assemblée des délégués fût néanmoins saisie de ce vœu, que l'orateur appuie d'ailleurs personnellement. Il ne pourrait être satisfait que si la Société se décidait à un prêt de Fr. 10,000 environ, dont la base serait fournie par les contributions volontaires des membres.

M. Pflughard fait observer que conformément à la page 45 du Rapport, abstraction faite des dépenses budgétées pour 1915, environ Fr. 30,000 sont déjà investis dans les travaux en cours. Il tient pour inadmissible que la Société s'astreigne à de nouvelles charges ou s'endette même pour accélérer les travaux préparatoires à de nouveaux volumes. Il se réfère au poste «Divers» du budget qui permet à la Commission de se procurer quelques ressources pour le but visé.

M. Ulrich trouve un peu déconcertant de voir un membre du Comité central présenter l'entreprise de la *Maison bourgeoise* comme compromise. Il a confiance dans l'accomplissement de l'œuvre qui constituera un témoignage de grande valeur de l'activité de la Société. Il n'insiste pas pour que le crédit soit ouvert, mais il fait remarquer qu'il a déjà été disposé du poste «Divers» du budget.

M. Werner fait ressortir que la proposition de la section de Schaffhouse tend à procurer du travail à un collègue peu occupé et comprend que l'épuisement du budget y soit un obstacle.

Le Président rappelle que la Commission est chargée de l'exécution technique de l'entreprise, mais que l'ouverture des crédits nécessaires est en première ligne du ressort du Comité central qui porte la responsabilité de l'emploi des fonds de la Société.

Après que MM. Ulrich, de Blonay et Vogt eurent pris la parole, il est décidé de ne pas entrer en matière et, sur la proposition de M. Vogt, de laisser à la Commission de la *Maison bourgeoise* la latitude de procéder à une répartition des postes de son budget qui lui laisse quelques disponibilités pour Schaffhouse.

b) *Extension du contrat avec la «Schweizer. Bauzeitung».* — M. Pflughard rapporte. Le nouveau contrat avec le *Schweizer. Bauzeitung* peut être interprété différemment, en ce qui concerne la publicité de l'Office de placement. Le Comité central s'est entendu avec le journal et une annexe a été jointe au contrat, en vertu de laquelle le nombre maximum de lignes du corps du périodique est abaissé de 6000 à 5000, tandis que 2000 lignes des feuilles d'annonces sont réservées gratuitement aux *emplois vacants*. Les annonces particulières concernant le placement bénéficient d'une réduction de 40%.

Approuvé.

c) *Fiches relatives aux travaux exécutés en Suisse.* — Le secrétaire commente la proposition d'un membre tendant à l'établissement de ce système de fiches et fait remarquer que le Comité central aurait pu liquider cette question sans en saisir l'assemblée des délégués.

Après une observation de M. Mousson, cette proposition est repoussée.

Clôture de la séance à 7 ³/₄ heures.

Traduit d'après le texte allemand du secrétaire de la Société.

¹ Voir N° du 10 novembre 1915, page 248.